

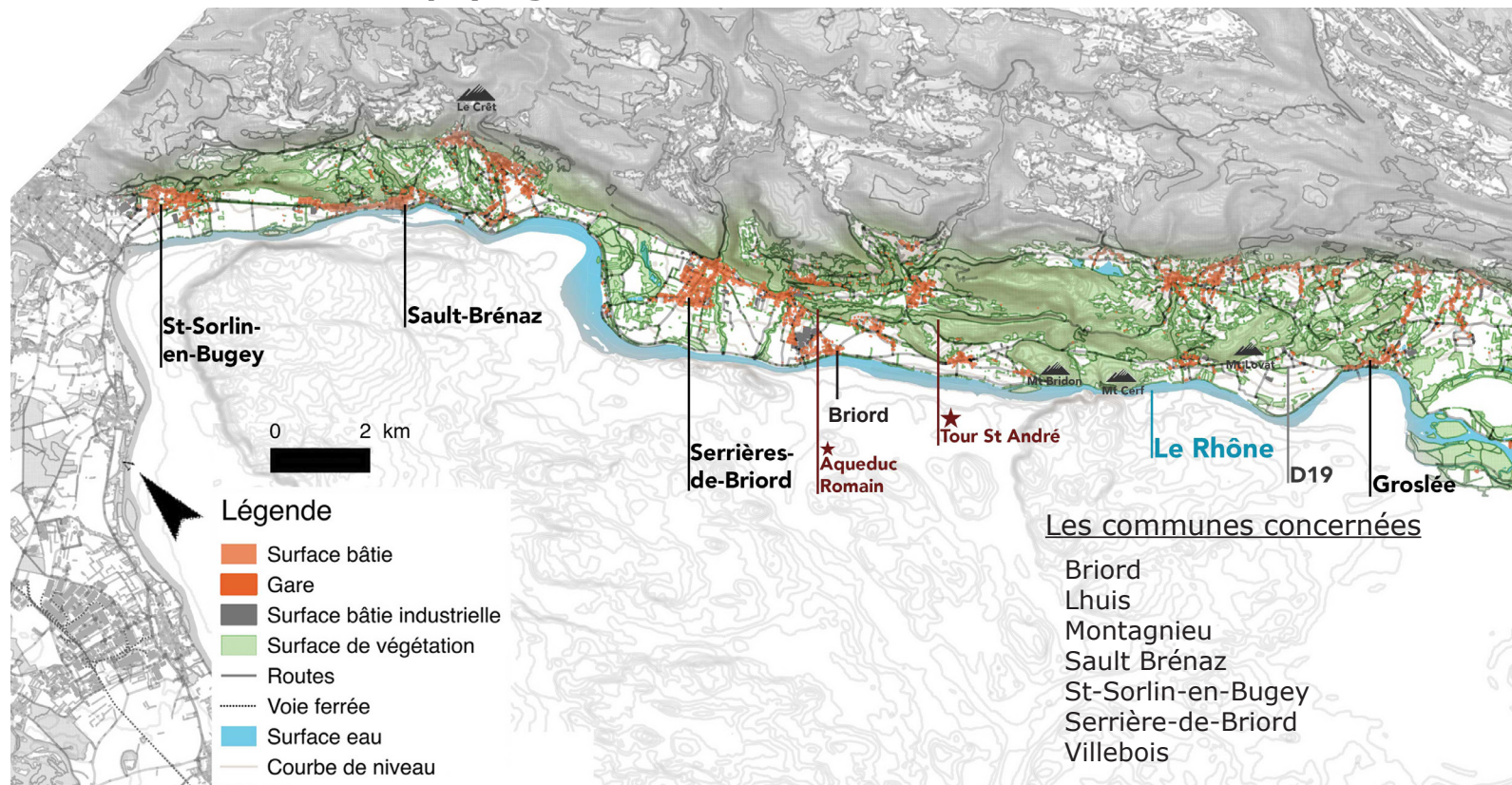
L'Échappée du Rhône

Un ruban de terre en pied de montagne léché par le grand fleuve. Le Rhône borde le territoire de l'Ain sur pratiquement toute sa limite Est. Après le coude du Sud du Bugey, la rive gauche se perd dans la plaine et le Rhône se prolonge dans les derniers plissements calcaires du Jura, au pied du massif du Molard de Don.

Recommandations de paysage et d'architecture

Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA - 2017

Carte de l'unité de paysage



Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une **démarche co-construite** entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, **la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.**

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au coeur des projet d'aménagement du territoire. Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps 2016 et l'automne 2017.

1

Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.

**Les deux randos :
S'approprier les paysages**



2

Les ateliers de travail

A la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

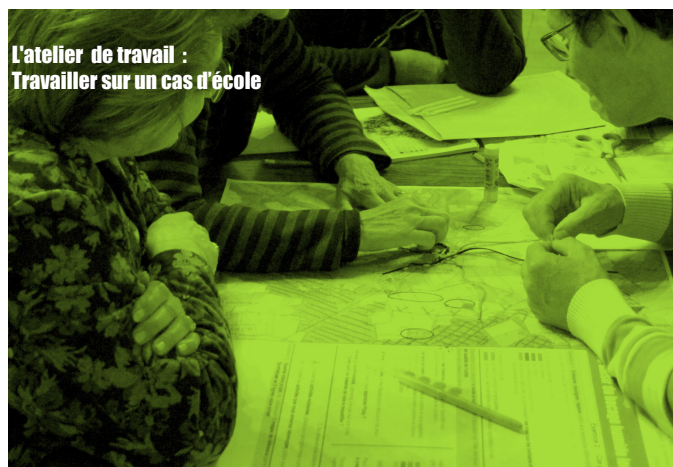
Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.

**L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école**



3

La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage de l'Échappée du Rhône
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité de l'Échappée du Rhône

Synthèse du travail des élus sur le cas d'école de Montagnieu-Briord

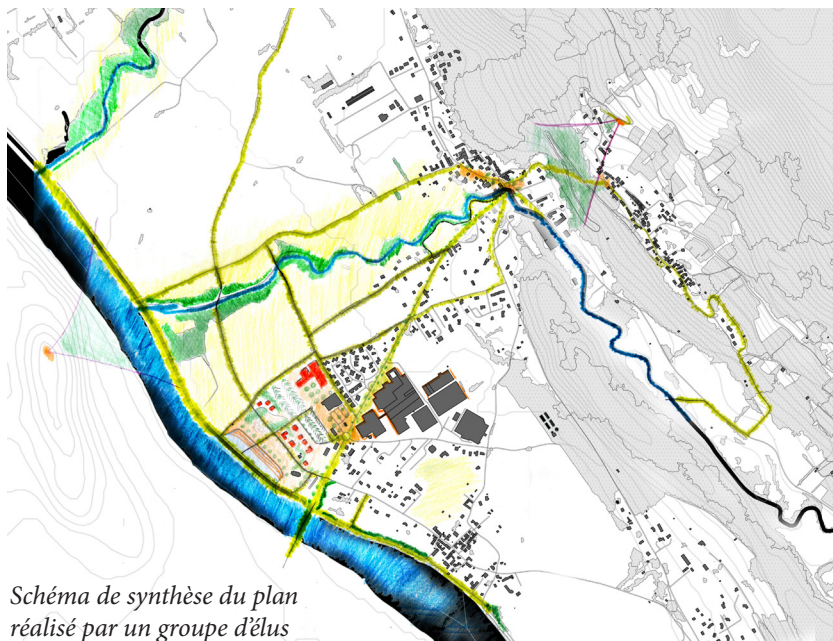


Schéma de synthèse du plan réalisé par un groupe d'élus

L'ambition des élus pour l'unité de paysage :

« Mieux intégrer les nouvelles activités au paysage de bord de fleuve et développer un riche maillage de chemins depuis la montagne, traversant les villages et allant jusqu'au Rhône ».

Projet de paysage proposé par les élus Entre Montagnieu et Briord

* Deux belvédères et un fleuve.

Mettre en valeur 2 belvédères de part et d'autre de la plaine alluviale.

Ouvrir des chemins longeant la Brive, sa ripisylve et les parcelles en culture depuis la montagne jusqu'au fleuve (dans l'axe des deux belvédères).

* Du fleuve aux pieds du coteau.

Choyer le chemin de halage pour accueillir l'itinéraire bis de la ViaRhôna.

Créer un chemin en diagonale depuis Serrières-de-Briord.

Soigner les entrées de ville.

Planter les bords de la RD19 et la doubler d'un chemin pour les modes doux.

Requalifier les façades de l'entreprise Roset.

* La place du fleuve et la place de la montagne.

Créer deux places publiques à l'emplacement des deux carrefours actuels :

- «une place du Rhône» à proximité de la route du pont de Briord.

- «une place de la montagne» dans le quartier des granges.

* Le nouveau quartier du fleuve.

Accueillir des équipements comme un parc, un skate-parc et un plan d'eau entre le fleuve et le collège.

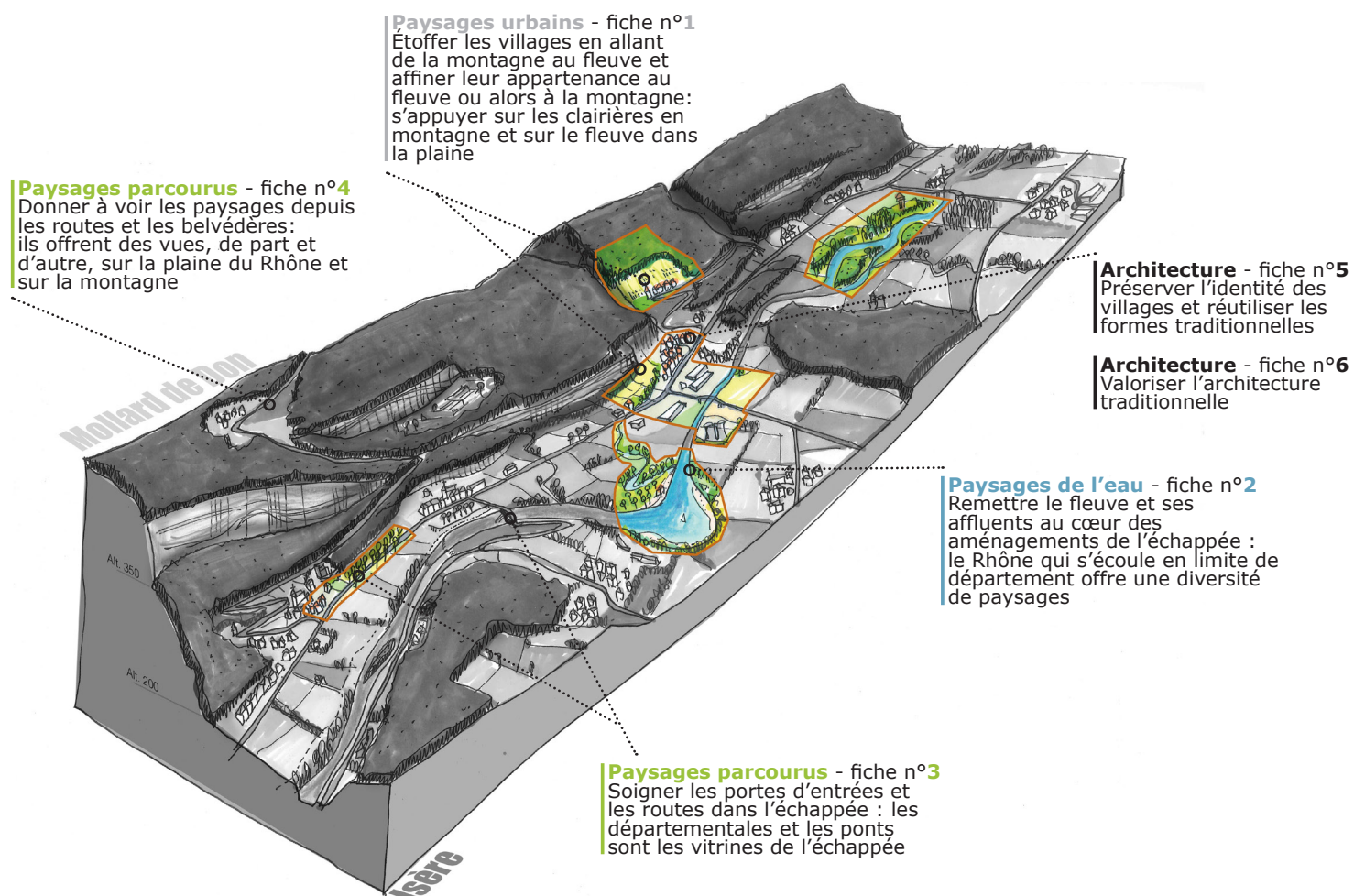
Déplacer le parking en second plan et le mutualiser avec celui du collège.

Irriguer le futur quartier du collège par les chemins. Offrir un parvis au collège grâce à la grande place du Rhône qui occuperait l'actuel parking du supermarché.

Retours «d'experts»:

- ➔ Ce projet propose un **rapport très intéressant entre la ville et la rivière** en travaillant par franchises successives pour limiter l'étalement urbain dans la plaine.
- ➔ Contrairement aux logements à insérer à l'intérieur des tissus urbains existants, les **équipements publics, sportifs, ludiques pourraient être implantés à proximité du Rhône** afin de relier les usages de la ville à ceux du fleuve.
- ➔ La constitution de **deux espaces publics à l'emplacement des carrefours** est intéressante à l'échelle de la commune mais également à l'échelle de l'échappée du Rhône pour valoriser ce **territoire entre fleuve et montagne**.
- ➔ **Relation village de montagne et ville dans la plaine**
La question des **liens entre communes d'une même communauté de communes** se pose en matière de droits à construire, de déplacements, de développement de l'agriculture, etc.

Les fiches de recommandation



Recommandations Paysage

Paysages Urbains

- Étoffer les villages en allant de la montagne au fleuve

..... p. 5

Paysages de l'Eau

- Remettre le fleuve et ses affluents au cœur des aménagements de l'échappée

..... p. 7

Paysages Parcours

- Soigner les portes d'entrées et les routes dans l'échappée
- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères

..... p. 9

..... p. 11

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles
- Valoriser l'architecture traditionnelle

..... p. 13

..... p. 15

Objectif de qualité : Agrafer le Rhône à ses rives

Préconisation:

Étoffer les villages en allant de la montagne au fleuve

Unité de paysage de
l'Echappée du Rhône

Cf. Fiches Architecture n°5 et n°6

Fiche n° 1



Développement résidentiel à Lhuis
entre fleuve et montagne

Contexte

les villages de la rive droite se sont historiquement installés de deux manières bien distinctes :

- à proximité immédiate du fleuve pour former des petits ports,
- au pied de la montagne, formant les villages de pente ou encore les villages perchés.

Aujourd'hui, le fleuve étant dompté, l'Echappée du Rhône a vu son urbanisation se développer notamment par le dynamisme économique de la Plaine de l'Ain et du Nord Isère.

Les habitations pavillonnaires, greffées à proximité des noyaux villageois et les zones d'activités implantées en bordure du fleuve ne valorisent pas toujours les bourgs.

Afin de limiter le développement urbain dans l'ensemble de la plaine, il est nécessaire de densifier les villages et de créer des connexions entre le fleuve, les espaces urbains et les reliefs.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement de nouveaux quartiers ?
- Quels sont les éléments structurant du paysage pour définir les limites à ces nouvelles extensions ? Quelles en sont leurs qualités ?
- Comment connecter ces nouvelles extensions au reste de la ville pour former un ensemble communal cohérent ?
- Comment les nouveaux habitants rejoignent-ils le centre ?



Ligne Roset et habitat pavillonnaire dans la plaine agricole



Centre-bourg de Sault Brénaz tenu par le relief et le Rhône

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation du BUCOPA :

La protection des espaces agricoles et la réduction de leur urbanisation

Les documents d'urbanisme locaux mobiliseront en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements : 63% des objectifs de logements y seront réalisés, à l'échelle globale du BUCOPA. (extrait DOO p.31)

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager

- Les opérations de logements en extension devront intégrer les principes de qualité urbaine, de gestion environnementale et d'optimisation de la consommation d'espace dans la gestion de la continuité de l'existant (maillage viaire avec tissu urbain existant, proscrire les développements linéaires,...) (extrait DOO p.91)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Architecte, Urbaniste, Paysagiste, UDAP, Syndicat mixte BUCOPA, aménageurs publics et privés, CC Plaine de l'Ain, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ S'appuyer sur le paysage existant et les éléments identitaires de l'Échappée du Rhône pour fixer les limites de l'urbanisation (boisement, rivière...)
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours ouverts
- ✓ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite
- ✓ Maintenir les ouvertures paysagères généreuses entre les villages et les hameaux
- ✓ Hierarchiser les villages et les hameaux à urbaniser en priorité afin de restreindre le développement à certains pôles urbains
- ✓ Favoriser l'urbanisation à proximité du Rhône et en balcon sur les piémonts du Molard de Don
- ✓ Limiter l'urbanisation dans la plaine afin de conserver les terrains plats, fertiles et proches de l'eau pour les activités agricoles et les espaces naturels

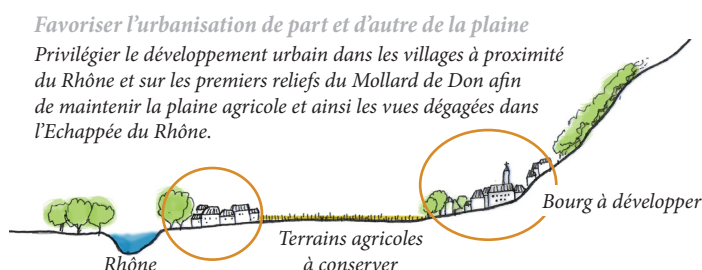
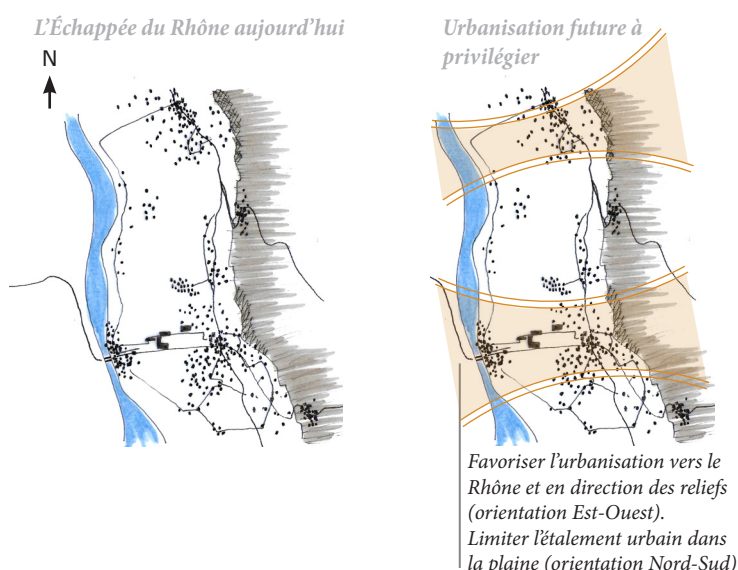
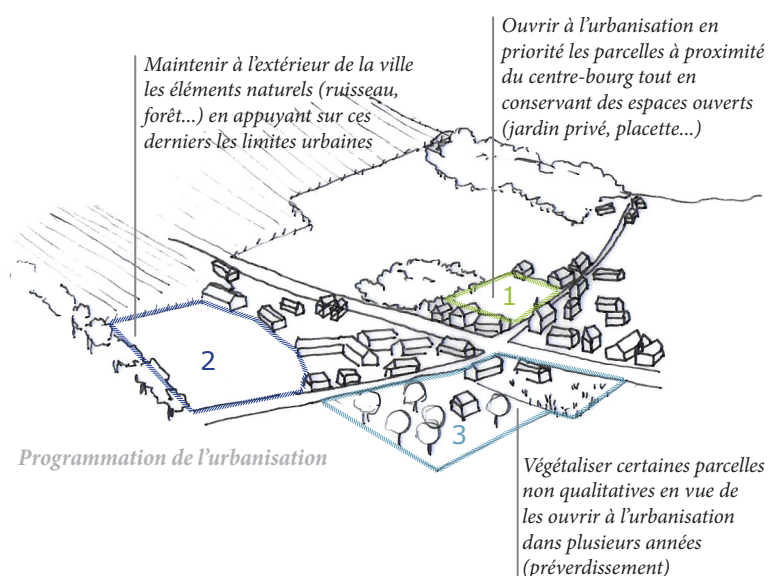
Usages

- ✓ Profiter de la nouvelle extension, intégrée au tissu urbain, pour harmoniser les aménagements du bourg au regard de l'existant et du paysage de proximité
- ✓ Accorder une grande attention aux connexions entre centre-bourg et quartiers nouveaux (viaires, espaces publics, transports en commun, liaisons douces, etc.)

Parcelle

- ✓ Éviter les modifications de terrain (soutènements, décaissements, remblais,...)
- ✓ Imposer une unité dans les aménagements et les nouvelles constructions pour favoriser l'intégration paysagère par les clôtures, haies, couleurs de façade... (cf. fiche architecture)

Les bons principes illustrés



Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine : topographie, points de vue, éléments de patrimoine, enclaves agricoles, limites bâties, hydrographie, végétation, dessertes...

La limite urbaine doit être matérialisée au zonage et inscrite dans le règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Développer l'urbanisation à l'intérieur des villages

1. **Le choix du site** est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

2. **Au PLU**, rédiger des OAP sur les secteurs à enjeux pour garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important de

développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme : les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Favoriser la rénovation des bâtiments

Des guides de recommandation à destination des propriétaires publics et privés pourront être réalisés afin d'encourager à la rénovation du patrimoine existant et occuper les bâtiments vacants des centres-bourgs.

Objectif de qualité : Agrafer le Rhône à ses rivages

Préconisation: Remettre le fleuve et ses affluents au cœur des aménagements de l'Echappée

Unité de paysage de
l'échappée du Rhône

Fiche n° 2



Chemin de Halage privatisé à Lhuis

Contexte

La présence du Rhône et son cortège de végétaux à proximité immédiate des villages est un atout majeur pour ce territoire. Il est la colonne vertébrale de l'ensemble de ce paysage. Pourtant le fleuve ne se donne pas à voir facilement. Maîtriser, rectifier, oublier parfois, l'objectif est de rendre toute sa noblesse au Rhône en le replaçant lui et ses affluents au cœur des projets d'aménagement.

Support de déplacements doux, espace de loisirs ou simple lieu de contemplation, la diversité des usages et des ambiances qu'il offre est infini, il s'agit de s'en saisir.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner:

Questions générales

Pourquoi ? Avec Qui ? Comment créer des projets de paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement du Rhône?
- Quelle place occupera le Rhône dans l'échappée en 2050 ?
- Comment concilier protection de la rivière et usages?
- Quels seraient les sites à offrir en priorités aux usagers ? (Identifier et hiérarchiser)
- Comment créer du lien entre les aménagements (urbain, loisirs, touristiques, etc.) et le fleuve?



ViaRhôna à connecter aux villages grâce aux affluents



Ripisylve le long du Rhône

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la trame bleue et la valorisation des paysages :

La protection des cours d'eau et de leurs abords

Si cela est compatible avec le fonctionnement du milieu naturel et de l'activité agricole, les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces afin de valoriser la nature en ville. (voir extrait DOO p.21)

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis

les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte.

Au travers d'orientations d'aménagement du zonage et/ou du règlement, ils mettent en oeuvre les objectifs suivants :

- en préservant les fenêtres paysagères (cônes de vue),
- en maîtrisant le rapprochement de l'urbanisation des sites présentant des points de vue sur les cours d'eau,
- en aménageant des accès à ces points de vue.

(pour aller plus loin voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Collectivités locales, SR3A, CC. Plaine de l'Ain, Agence de l'eau, DREAL, Conservatoire des espaces naturels en Rhône-Alpes, Fédération de pêche de l'Ain, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Créer des cheminements le long des affluents pour relier les espaces urbains au Rhône
- ✓ Prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques comme la Trame Verte et Bleue
- ✓ S'appuyer sur les rivières existantes pour développer de futurs aménagements

Usages

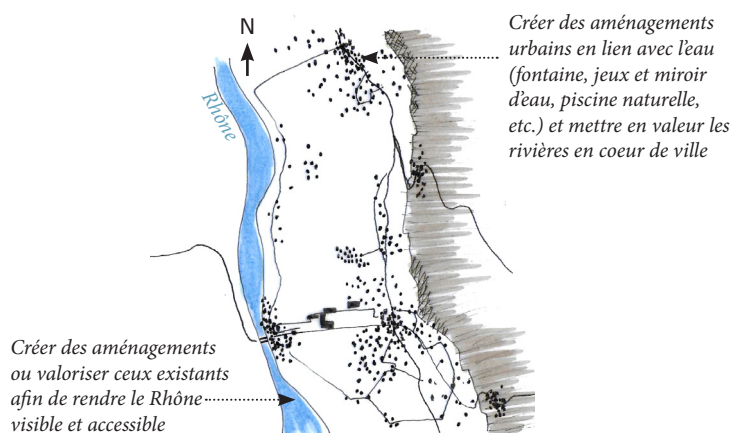
- ✓ Profiter de l'eau sous toutes ses formes pour qualifier et aménager les cœurs de villes et villages (reconquérir les berges,...)
- ✓ Rendre accessible et aménager des espaces ponctuels agréables et confortables au bord du Rhône
- ✓ Proposer des loisirs de pleine nature et des activités aquatiques sur le Rhône et ses affluents

Parcelle

- ✓ Offrir des points de vues sur la rivière depuis les routes, les chemins, les villages,...et nommer les rivières sur des panneaux d'information
- ✓ Composer avec la privatisation des berges et des chemins de halage afin d'offrir des continuités piétonnes
- ✓ Respecter le lit majeur de la rivière : construire hors des zones inondables
- ✓ Aménager des lisières humides qui mettent en connexion les habitats éloignés
- ✓ Revaloriser le petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Les bons principes illustrés

Valoriser la présence de l'eau dans l'échappée sur les abords du Rhône mais également dans les espaces urbains



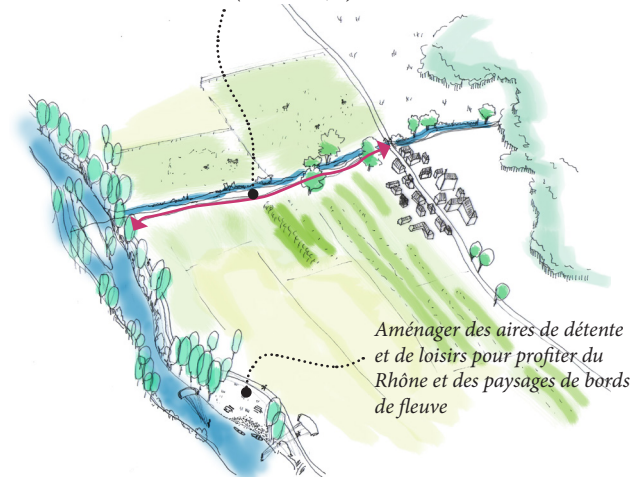
Proposer différentes activités pour rendre le Rhône et ses affluents attractifs



Pêche, activités sportives sur l'eau, baignade, aire de détente, promenade, etc.

Développer les connexions piétonnes le long du Rhône et ses affluents

Aménager et valoriser les abords des affluents et créer des connexions piétonnes et cyclables entre les villes et le Rhône (ViaRhôna,...)



Cadrage et points de méthode

Les rivières au cœur des villes

Les rivières traversant les espaces urbains participent à la qualité des espaces publics lorsque ces dernières sont visibles et situées sur des parcelles publiques.

Afin de valoriser les rivières en ville et renforcer la présence de l'eau dans le territoire de l'échappée, celles-ci devront être rendues accessibles autant que possible.

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme: Les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Préconisations

1. **Réaliser des cartographies** des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue
2. **Déterminer les espaces à protéger** : inscrire au zonage de PLU l'ensemble des écoulements d'eau (rivière, ruisseau, etc.) et leurs

emprises naturelles associées (prairie naturelle, ripisylve, etc.) en Zone Nco (zone écologiquement sensible) et y associer des prescriptions réglementaires.

3. **Repérer les continuités écologiques à restaurer**: mener des actions à long terme pour la renaturation progressive des berges de rivière et de ruisseau au sein des zones urbaines en inscrivant les objectifs localisés au Contrat de rivière puis en mettant au PLU des emplacements réservés visant à l'acquisition d'un linéaire de berges ou en inscrivant cet objectif dans des OAP sur des secteurs de projets urbains.

Les cours d'eau comme support de développement touristiques et de loisirs

La Trame verte et bleue n'implique pas nécessairement la mise à distance du public et des activités humaines. Les enjeux de protection des milieux peuvent être conciliés avec des activités de loisirs et sportives (non motorisé). Ainsi, la Trame verte et bleue pourrait être support d'itinéraire de randonnée, de sentier d'interprétation, d'activités de loisirs respectueuses de l'environnement (baignade, canoë, randonnée aquatique, etc.).

Objectif de qualité : Agrafer le Rhône à ses rivages

Préconisation:

Soigner les portes d'entrées et les routes dans l'Echappée

Unité de paysage de
l'Echappée du Rhône

Fiche n° 3



Entrée Nord de Sault-Brénaz

Contexte

Que l'on soit en voiture, à vélo, ou simplement à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route. Tout au long de son parcours, l'usager est marqué par des couleurs, des panoramas, des monuments. Autant d'éléments qui aident à mieux comprendre le paysage traversé.

L'Echappée du Rhône est un territoire très fréquenté comprenant une route principale qui longe le relief du Molard de Don et de la montagne de Tantanet, mais aussi des ponts entre l'Ain et l'Isère. La route doit tisser des liens avec le territoire dans lequel elle se trouve et s'imprégner des éléments du paysage local : relief, végétation, constructions... L'objectif est triple : assurer la sécurité des usagers, mieux intégrer la route au paysage et mettre en valeur son environnement proche.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner:

Questions générales

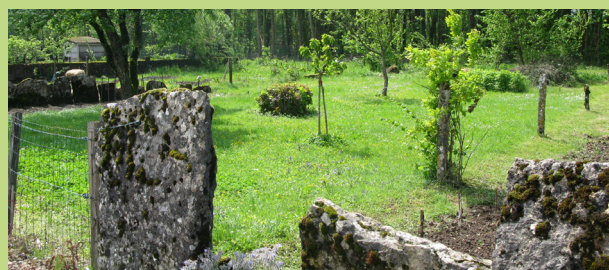
Pourquoi ? Avec Qui ? Comment créer des projets de paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement d'infrastructures routières, des sorties d'autoroutes, des entrées de ville... ?
- Comment donner envie ou inviter les usagers à venir ou revenir sur le territoire ?
- Comment aménager des espaces de qualités en lien avec les axes routiers pour accueillir les usagers ?



Vue sur les falaises de l'Echappée



Limite de parcelle en pierres levées

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transport et aux entrées de ville:

Les modes doux et actifs pour les déplacements de proximité

Le SCoT entend limiter l'usage de la voiture personnelle par des modes de déplacement alternatifs(...) (extrait DOO p.74).

Améliorer la qualité des entrées de ville

Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre des prescriptions qui permettent la mise en valeur et la qualification esthétique de ces espaces. (extrait DOO p.103)

Les entrées de ville : les voies à grande circulation visées par l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Les collectivités doivent impérativement chercher à réduire les règles de recul (...) de 75 m pour les routes à grande circulation. À cette fin, elles définiront des règles de recul compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages (...) (extrait DOO p. 104).

Acteurs concernés

Collectivités locales, CC. Plaine de l'Ain, Syndicat mixte, Département (services infrastructures), CAUE.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Qualifier et hiérarchiser les voies en fonction de leur rôle ou de leur statut : axe important, route de montagne, itinéraire de promenade, ViaRhôna Bis, etc. afin de définir les linéaires ou les points particuliers à mettre en scène
- ✓ Valoriser et identifier les entrées comme vitrine de la ville traversée (alignements d'arbres, etc.)
- ✓ Donner à voir les ambiances paysagères traversées depuis les routes et définir de grandes séquences à valoriser sur l'ensemble du linéaire routier

Usages

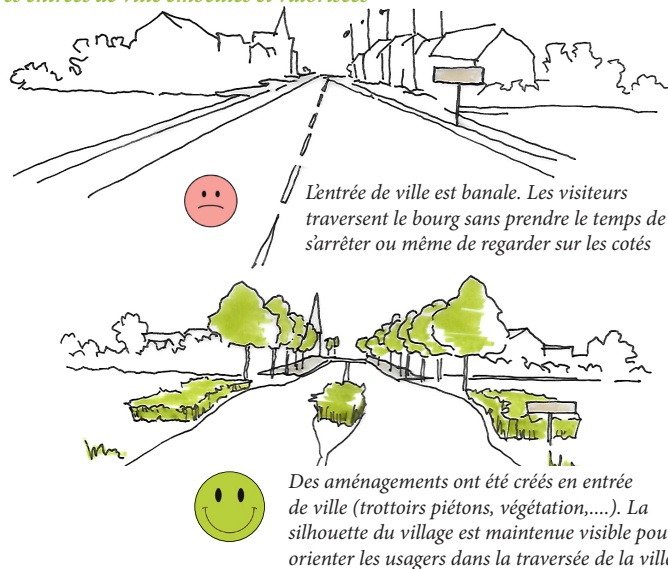
- ✓ S'appuyer sur la ViaRhôna Bis pour maintenir ou créer des réseaux de mobilités douces entre les centres-villes, les zones économiques et les sites touristiques
- ✓ Inciter les usagers, par des aménagements qualitatifs en entrée de ville et à proximité des routes, à s'arrêter dans les villes traversées
- ✓ Entretenir et valoriser les abords des voiries afin de ponctuer les trajets des usagers (boisements denses, tunnel végétal, percées visuelles, etc.)
- ✓ Aménager des espaces de stationnements intégrés dans le paysage

Parcelle

- ✓ Embellir les abords des axes de communication par la végétation dont la palette végétale sera similaire à celle des milieux proches (forêt, agriculture, rivière,...)
- ✓ Pérenniser les alignements d'arbres qui participent à l'identité du territoire et soulignent la parallèle entre la départementale et le fleuve
- ✓ Maintenir et préserver les milieux humides à proximité du Rhône

Les bons principes illustrés

Des entrées de ville embellies et valorisées

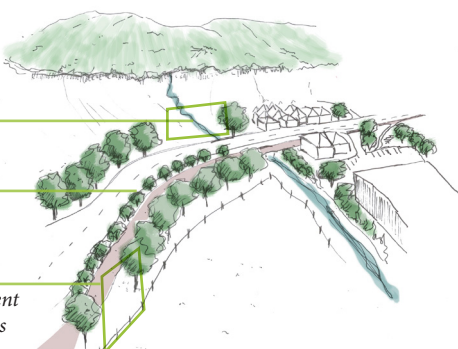


S'appuyer sur le grand paysage et utiliser le végétal comme outil d'intégration ou de valorisation

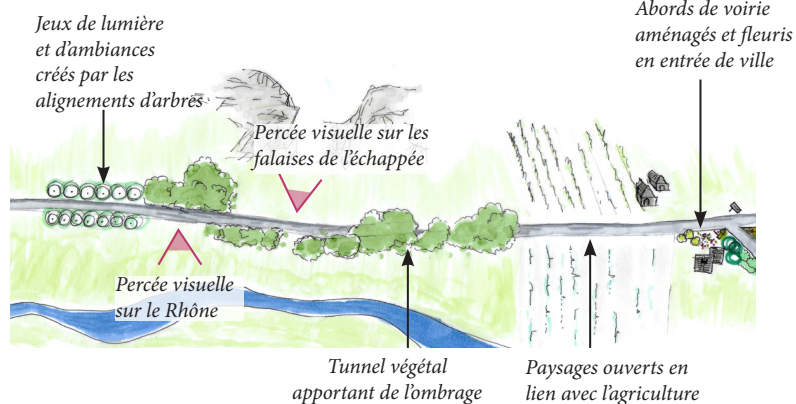
Le ruisseau participe à la mise en scène de l'entrée de ville

Un alignement accompagne l'arrivée progressive dans la ville, bordé par un cheminement doux

Un jeu de percée se fait dans l'alignement pour offrir des vues sur le Rhône depuis la route



Des portions de routes diversifiées permettant d'apprécier les paysages de l'échappée



Cadrage et points de méthode

Qualifier les entrées de ville

Vitrines patrimoniales, économiques et commerciales, les entrées de ville sont des sites stratégiques qu'il est nécessaire de soigner pour rendre attractif les espaces urbains depuis les axes de communication.

Depuis 1997, l'article L.111-1-4 du Code de l'urbanisme ou amendement Dupont renforce la réglementation et engage les collectivités à réfléchir sur la qualité urbaine et paysagère de leurs entrées de villes et à mener des projets d'aménagements soignés autour des voies.

Aussi, il est important de veiller à la signalétique et à la gestion raisonnée de la publicité aux entrées de ville.

Entrée de ville (Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme)

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de

part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations (au sens du code de la voirie routière) et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Toutefois, les documents d'urbanisme (type PLU) peuvent fixer des règles d'implantation différentes lorsque ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Soigner les abords des voiries et des cheminements Améliorer le paysage des routes

Les arbres d'alignement en bord de route doivent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés et régulièrement renouvelés. Ces alignements de platanes qui bordent les routes des contreforts pourraient être développés au moyen d'Espaces boisés à créer au PLU (L.130-1).

Objectif de qualité : Agrafer le Rhône à ses rivages

Préconisation:

Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères

Unité de paysage de
l'Echappée du Rhône

Fiche n° 4



Promenade permettant d'apprécier

Contexte

Dans l'Echappée du Rhône on passe très rapidement de la montagne au fleuve et inversement. Ce contraste constitue une diversité de milieux et d'ambiances très riches. De plus, les situations de points hauts et l'étendue l'eau créent une somme de belvédères de grandes qualités.

Aujourd'hui souvent confidentiels il s'agit de valoriser ces points de vue ainsi que les linéaires de routes, les chemins, les sentiers qui constituent les principaux moyens de perception de ce paysage.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Pourquoi ? Avec Qui ? Comment créer des projets de paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes et des belvédères ?
- Quels sont les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont les points de vues à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers ?
- Comment aménager des espaces de qualités pour accueillir les usagers ?
- Comment valoriser les paysages depuis les routes ?



Vue dégagée depuis les franchissements du Rhône



Vergers et parcelles viticoles sur les abords des routes à Lhuis

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transports :

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte. (voir extrait DOO p. 149)

Mettre en valeur les «sites patrimoniaux bâtis reconnus»

Créer des points de perception privilégiés de ce bâti d'exception dans le grand paysage et particulièrement depuis

les voies routières et les sentiers de randonnées.
(pour aller plus loin voir extrait DOO p.149-150)

La protection des cours d'eau et de leurs abords

Les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces afin de valoriser la nature en ville. (voir extrait DOO p. 21)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Syndicat mixte, Département (services infrastructures), CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Ouvrir les points de vue depuis les routes afin de voir le fleuve et/ou les montagnes
- ✓ Créer des espaces publics où la vue est appréciable en réponse à la privatisation de certains points de vue remarquables
- ✓ Développer les sentiers et les cheminements dans le sens Est-Ouest afin de créer des connexions entre les points de vue sur les lointains (belvédères en dessus de l'échappée) puis le long du fleuve

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble
- ✓ Entretien des belvédères existants et en créer de nouveaux pour ouvrir sur les paysages de la plaine (simple débroussaillage ou retrait d'un arbre, ou l'aménagement délibéré d'un belvédère qui fonctionne comme un espace public,...)

Parcelle

- ✓ Entretien des bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier qui ne dénaturent pas le lieu
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes similaires aux milieux proches

Les bons principes illustrés

Ouvrir les bords des routes



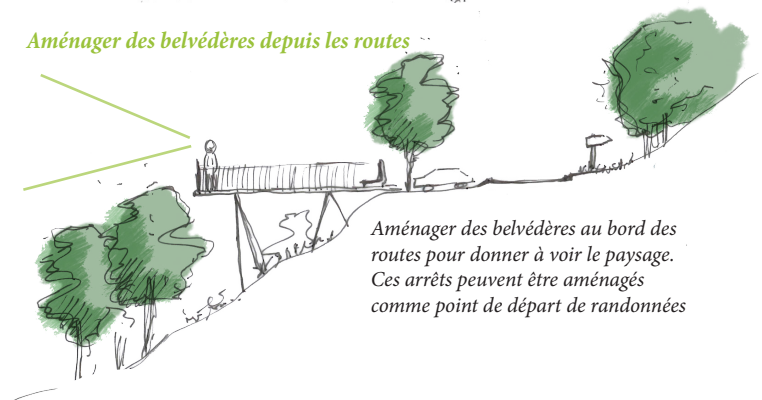
La route est bordée par des lisières de bois très denses et des ripisylves qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages de l'échappée du Rhône

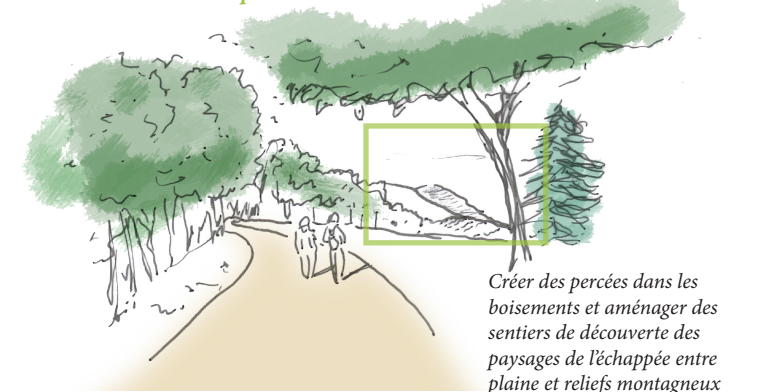


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages de l'échappée entre plaine et reliefs montagneux

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les abords des routes doivent être valorisés afin de permettre aux usagers d'apprécier les paysages traversés tout en prenant en compte les questions de sécurité et d'entretien (recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossé de protection...). Les alignements et les arbres isolés remarquables peuvent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés (EBC).

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les premiers reliefs du Mollard de Don représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs, les sentiers forestiers ainsi que les abords des routes surplombant la plaine constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue remarquables.

Les sentiers existants (ex: GR) étant principalement développés sur un axe Nord-Sud, des connexions pourraient être envisagées entre le fleuve et le Mollard de Don afin de créer des cheminements pour parcourir le territoire dans le sens Est-Ouest.

Les belvédères et les points d'arrêts

Avec l'avancée de forêt sur les terres agricoles et la pression urbaine qui privatise de plus en plus de parcelles, certains belvédères seraient à valoriser aussi bien dans la réouverture des chemins d'accès que dans l'entretien des points de vue (élagage de la végétation, renouvellement du mobilier, etc.).

Les points d'arrêts sur les routes doivent être identifiables par la qualité de leurs aménagements qui invitent les usagers à s'arrêter. Chaque site d'arrêt, aire de stationnement, belvédère et point de départ de sentier doit faire l'objet d'un projet conçu par un professionnel de l'aménagement (paysagiste, architecte) de manière à garantir son intégration dans le site.

Objectif de qualité : Agraffer le Rhône à ses rives

Préconisation : Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Unité de paysage de
l'Echappée du Rhône

Fiche n° 5

Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Lhuis. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

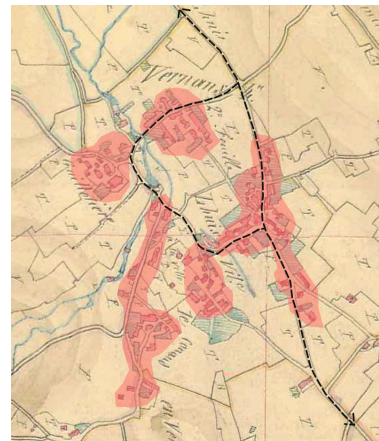
L'implantation du village

Lhuis est situé à 400m d'altitude, entre le Rhône à 2km et la montagne de Tantenay (1028m).

L'actuel bourg que constitue Lhuis et les hameaux a été profondément marqué par son histoire autant qu'il fut déterminé par son site.

Le centre de la commune, entourant la vieille église, s'est donc développé autour d'un monument Gaulois «le Fanum», et par un axe de communication.

Lhuis connaît un développement sensible au milieu du XIXème, se poursuivant jusqu'au début de ce siècle.

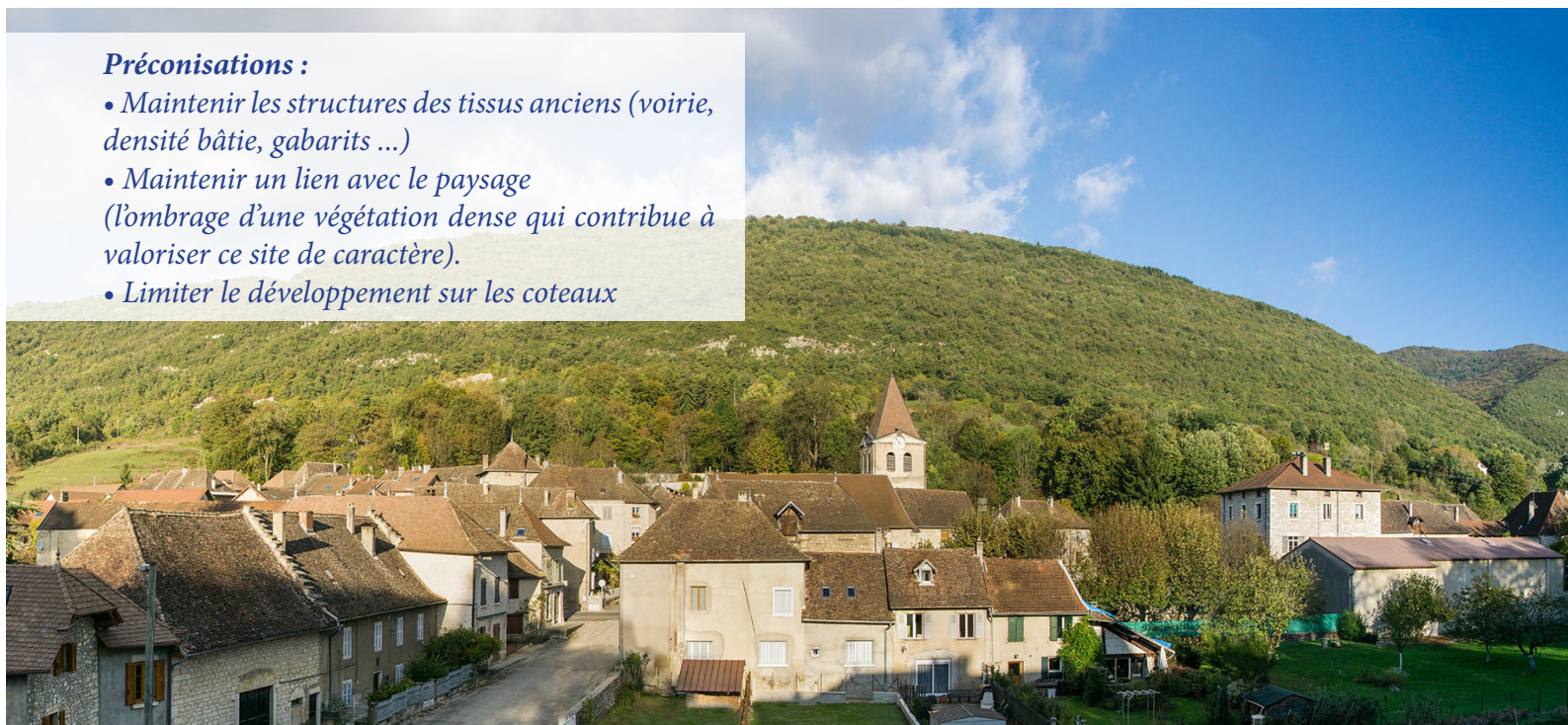


◀ Carte postale ancienne -
Archives départementales de l'Ain.

▼ Silhouette du village de Lhuis

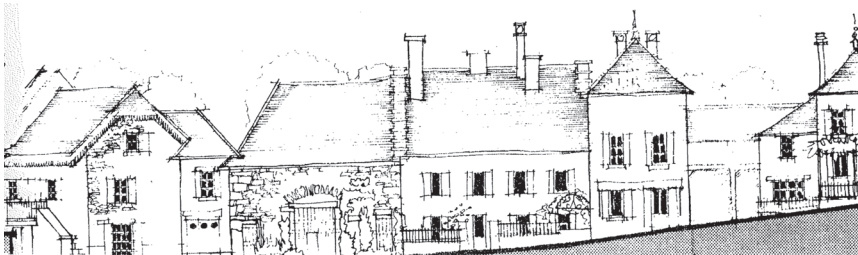
Préconisations :

- Maintenir les structures des tissus anciens (voirie, densité bâtie, gabarits ...)
- Maintenir un lien avec le paysage (l'ombrage d'une végétation dense qui contribue à valoriser ce site de caractère).
- Limiter le développement sur les coteaux



Usages du bâti traditionnel

L'architecture de Lhuis est perçue avant tout dans la rue : les façades des constructions prennent leur valeur dans leur juxtaposition, continuité, ruptures.



► Si l'on observe une vue aérienne du bourg, on constate que l'axe des faitages est presque toujours parallèle aux tracés ou courbes de niveaux, ce qui permet de s'intégrer parfaitement à la trame et ce qui aboutit à une cohérence d'ensemble.

La volumétrie des constructions est assez diversifiées.

La fonction des bâtiments, leur époque, leur position dans le bourg, sont autant de facteurs qui influent sur le volume bâti.

Formes architecturales

► Trois types de constructions dominent le paysage de Lhuis :



1- Le bâtiment rural traditionnel
En bande en alignement sur rue.



3- La maison bourgeoise
Généralement au sud du Bourg



2- L'ancienne maison de bourg (proximité de l'église)
Elle présente une façade composée



Préconisations :

- Adapter le programme d'habitation au bâtiment.
- Conserver, dans la mesure du possible, les éléments caractéristiques de l'architecture.

Objectif de qualité : Agraffer le Rhône à ses rivages

Préconisation: Valoriser l'architecture traditionnelle & Bien construire...

Unité de paysage de
l'Echappée du Rhône

Fiche n° 6

Les ouvertures

Peu nombreuses et petites, elles figurent presque toutes sur la façade principale. Les encadrements sont en pierre. Les portes et volets sont de modèles simples en bois peint.

Les grandes portes charretières sont cintrées en «anse de panier». Traditionnellement en lames de bois, elles sont aujourd'hui souvent vitrées, les granges ayant été transformées en habitation.

Préconisations :

- Privilégier les menuiseries bois ou aluminium - Eviter le PVC
- La proportion des ouvertures sera plus haute que large s'inspirant de la dimensions des ouvertures existantes pour ne pas dénaturer la façade.

La toiture

À deux pans, elle déborde parfois sous forme d'un avant-toit. Sa pente varie habituellement entre 70% et 100%. La tuile traditionnelle est la tuile écaille, ainsi appelée pour sa ressemblance avec une écaille de poisson. On trouve aussi des tuiles plates du Pays ou tuiles à emboîtement «petit moule» aussi plates que possible, de teinte marron-rouge.

De nombreuses toitures sont munies de «coyau» : rupture de pente en bas de toiture.

Préconisations :

- Respecter la silhouette du village dessinée par l'élément principal : les toitures
- Préserver leurs formes adaptées à la topographie et au climat.
- Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.

Les murs

Les murs sont construits en pierre calcaire issus de carrières locales et scellés au mortier de chaux. Les pierres d'encadrement des portes et fenêtres ainsi que les chaînages d'angle sont en pierres de taille.

Préconisations :

- Privilégier soit un enduit au mortier de chaux coloré par un sable jaune, finition talochée ou grattée,
- Soit un enduit à «pierre-vue» pour laisser la tête des pierres apparente.
- Privilégier l'isolation par l'intérieur pour préserver les éléments architecturaux des bâtiments anciens.



Construire dans la pente

De manière générale, on essaie d'implanter la construction en étant parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain. Ceci facilite une intégration paysagère de qualité et évite des mouvements de terrain trop conséquents.

L'accès véhicule et l'entrée de la maison doivent être bien réfléchis selon la desserte du terrain et la pente. En effet, pour un accès au terrain aisé, en toute saison, il faut privilégier un accès direct depuis la voirie.

La position du garage est un point déterminant car elle peut induire des remblais ou déblais conséquents, et définir par défaut les niveaux des pièces de vie.

Préconisations :

- Éviter les remblais et déblais, les talus de plus de 1m de hauteur, et les enrochements.
- La pente détermine le projet sur-mesure.

Le bardage bois

Peut être réalisé avec différentes essences ainsi que différentes préparations. Il est important d'éviter les bardages trop traités qui finissent par avoir un aspect presque «plastique».

Afin d'intégrer au mieux ce matériau dans un projet, il est conseillé de :

- bien définir les dimensions du bardage,
- bien définir son implantation en façade.

Préconisations :

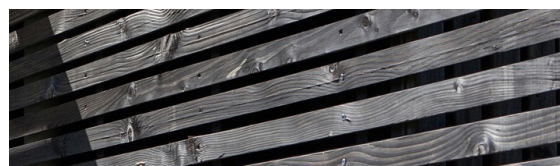
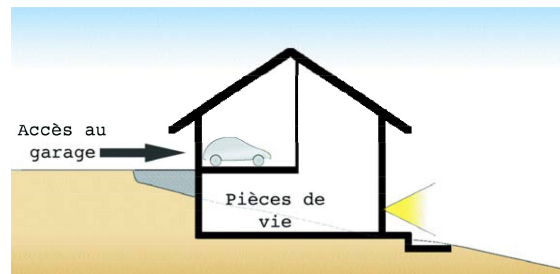
- Choisir des essences sans traitement ou avec un traitement thermique laissant le bois prendre, en vieillissant, une teinte gris argenté qui s'intègre bien dans le paysage.

Développement durable - Maisons performantes

- Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe de la construction, en évitant l'effet de superstructure surajoutées.
- Toiture plates végétalisée : trouver un équilibre entre toiture terrasse végétalisée et toiture traditionnelle à 2 pans qui correspond davantage aux expressions architecturales traditionnelles; ceci permettra de mieux intégrer le projet par rapport au cadre bâti.

Préconisations :

- Privilégier la façade non visible depuis l'espace public,
- Les panneaux solaires seront intégrés dans le pan de toiture sans redent.



Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.